

SPÉCIAL FORMATION INITIALE

Les référentiels activités
et compétences



L'Orthophoniste


N°315 - JANVIER 2012


Périodique de la





Fédération
Nationale des
Orthophonistes


MASTER 2
BONNE
AMO
RÉÉDUCATION
ACTES
COMPÉTENCES
2012
FORMATION
RESSOURCES
RÉSEAUX
ORTHOPHONIE
PARLER
ÉCRIRE
INFORMER
LIBÉRAL
MANGER
HUMANITAIRE
RECHERCHE
ÉDITION
SALARIÉ
COMMUNIQUER
DIAGNOSTIC
ACTIONS
BILAN
PRÉVENTION
FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNEL
ADHÉRER
LIRE
RÉGIONS
ÉCRIRE!


- 3 à 28 Formation initiale** 
 - Retour vers le futur
 - Petit guide de lecture des référentiels
 - Référentiel d'activités
 - Référentiel de compétences


- 29 Bloc-notes** 


- 30 - 31 Edition** 
 - Des bébés et des mots
 - De la négligence aux négligences
 - Correspondance d'Alfred Binet
 - Publications pour le centenaire de la mort d'Alfred Binet


- 32 CPOL** 
 - Congrès de La Haye


- 33 - 34 OdM** 
 - 3^e édition des EGS


- 35 Prévention** 
 - Colloque de Lyon

- 36 - 37 Unadréo** 
 - Les XI^{es} Rencontres d'Orthophonie

- 38 Juridique** 
 - Questions/Réponses

- 39 - 40 AGAO** 
 - Des nouvelles de l'AGAO

- 41 Petites Annonces** 

- 42 Clin d'œil** 
 - La France aux rabais

L'ORTHOPHONISTE est une revue mensuelle éditée par la FNO

Rédaction
76, rue Jean-Jaurès 62330 Isbergues
Tél. 03 21 61 94 91 - Fax : 03 21 61 94 95

Directeur de la publication
N. Denni-Krichel

Rédaction, administration
M. Barbier

Photos OrthoEdition
Morgane Le Galloudec - Michel Barbier

Secrétariat de rédaction
C. Gaudel - L. Leseq

Publicité et abonnements au journal
T-M. Danel

Impression
Calingaert, 49 route d'Arras
59155 Faches-Thumesnil
Commission paritaire n° 0912 G 82027
ISSN : 0244-9633

L'ORTHOPHONISTE
est exclusivement diffusé par abonnement
Tarif normal : 84 €

Tarif réduit étudiant : 43 €
(joindre une photocopie de la carte d'étudiant)

Conformément à la loi, la rédaction
se réserve le droit de refuser toute insertion
sans avoir à justifier de sa décision.

Edito

Nicole Denni-Krichel, présidente de la FNO



2012 : les orthophonistes en campagne !

En cette nouvelle année, au nom du bureau fédéral, du conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes, j'ai le plaisir de vous adresser, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus chaleureux pour la réalisation de tous vos projets familiaux et professionnels.

Pour notre profession, après une année 2011 mouvementée, nous abordons cette nouvelle année avec toujours la même détermination.

La FNO poursuit son combat, avec toutes les composantes de la profession, pour la reconnaissance de la formation au niveau du grade Master pour permettre l'exercice de la profession d'orthophoniste telle que nous la construisons depuis près d'un demi-siècle.

La FNO rappelle que seul ce niveau garantit une cohérence entre l'exercice professionnel des orthophonistes et la description que fait le rapport Hénart des compétences dévolues aux métiers à pratique avancée dans les professions paramédicales. En effet, l'orthophonie intègre déjà recherche, éducation, pratique et organisation ; elle implique un haut degré d'autonomie professionnelle et repose sur le suivi individuel des patients. A l'issue du bilan orthophonique, qui implique la mise en œuvre du processus de consultation par l'orthophoniste, ce dernier est habilité à poser un diagnostic, définir des objectifs, demander des examens complémentaires. C'est à lui que revient la décision d'initier ou non le traitement orthophonique, d'établir et proposer le plan de soins.

Seul ce niveau de formation permettra d'assurer le maintien de la qualité des soins par des orthophonistes généralistes, aptes à exercer l'ensemble de leur champ de compétences.

Après un travail d'analyse de la démographie professionnelle et de sa répartition sur le territoire, engagé depuis plusieurs mois avec la CNAMTS (caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés), les négociations conventionnelles et tarifaires ont officiellement débuté le 20 décembre dernier. Le conseil fédéral de la FNO devrait se prononcer sur un projet d'accord le 27 janvier prochain.

Un accord signé à la fin de ce mois ne pourrait s'appliquer, au mieux, que dans 7 ou 8 mois en raison des dispositions réglementaires et législatives et des incertitudes liées à d'éventuelles nouvelles mesures d'économie des dépenses de santé. La défense de l'exercice conventionné pourrait bien être un nouveau combat en cette année 2012.

En 2012, plus que jamais, nous aurons besoin de toutes les forces de l'orthophonie pour assurer l'avenir de notre discipline et de notre métier, et lui garder son identité et sa place dans le système de soins et de santé.

Nous aurons aussi à être vigilants et, si nécessaire, à défendre l'organisation de notre système de soins et de protection sociale.

Plus que jamais, nous aurons besoin de votre soutien pour défendre et assurer l'avenir de notre discipline et de notre métier.

Sans plus tarder, venez rejoindre la Fédération Nationale des Orthophonistes, seul syndicat représentatif de la profession.

Nous comptons plus que jamais sur vous !

Adhérer c'est agir !

On aura prévenu !



© Henri FRONTIER - Fotolia